BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 517

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

880 792 361 RCS Saint Etienne.
SSDI.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 50000.00 EUR.
Adresse : 54, Rue Des Docteurs Charcot, 42100 Saint-Étienne.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE PARUTION AU BODACC PROJET DE FUSION ENTRE SSDI Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros Siège social : 54 rue des Docteurs Charcot 42100 SAINT-ETIENNE 880 792 361 RCS SAINT-ETIENNE ET SMDI Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 12 place de la Fontaine 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE 820 164 895 RCS LE PUY EN VELAY AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-ETIENNE du 19 mai 2022, la société SSDI, Société à responsabilité limitée, au capital de 50 000 euros, dont le siège social est situé 54 rue des Docteurs Charcot 42100 SAINT-ETIENNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 880 792 361 RCS SAINT-ETIENNE, et la société SMDI, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 12 place de la Fontaine 43120 MONISTROL SUR LOIRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 820 164 895 RCS LE PUY EN VELAY, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SSDI par la société SMDI. La société SSDI ferait apport à la société SMDI de la totalité de son actif, soit 362 016 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 212 215 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 149 801 euros. La société SMDI détenant la totalité des 5 000 parts composant le capital social de la société SSDI, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SSDI depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SMDI. La société SSDI sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : -

au greffe du Tribunal de commerce de SAINT-ETIENNE pour la société SSDI en date du 27 juin 2022, - au greffe du Tribunal de commerce de LE PUY EN VELAY pour la société SMDI en date du 27 juin 2022. Pour avis..

